

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE**  
**DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER**  
**74270 MINZIER**

**RÉUNION DU 13/12/2017**  
**COMPTE RENDU**

Par suite d'une convocation en date du 5 décembre 2017, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis mercredi 13 décembre 2017 à vingt heures trente minutes sous la présidence de Bernard CHASSOT, Président.

**Présents :** CHATAGNAT André-Gilles, MESSERLI Florence, GALL Lydie, VEYRAT Karine, CHAMOSSET Alain, CHASSOT Bernard, MANTILLERI Éric.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Absents excusés :** CHAINE Aurélien, VENANCIO Nathalie

Le président ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : Mme GALL Lydie

Le compte-rendu de la séance précédente du 14 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

● **Délibération pour l'octroi de cadeaux aux agents**

Monsieur le Président propose de prendre une délibération de principe permettant au SIVU d'offrir des présents aux agents soit pour un départ en retraite, soit pour les remercier de services accomplis.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à offrir des cadeaux au personnel du SIVU dans la limite des actions mentionnées ci-dessus.

● **Décision sur les rythmes scolaires suite au sondage auprès des parents**

Monsieur le Président donne les 1<sup>ers</sup> résultats du sondage mené par la directrice de l'école auprès des parents.

Selon ces résultats, les parents sont majoritairement favorables à un retour à la semaine de 4 jours. De ce fait, et après avoir délibéré, le comité syndical maintient sa position et demande au Président de voter pour un retour à la semaine de 4 jours lors du conseil d'école extraordinaire du 11 janvier 2018.

Le SIVU décide de ne pas maintenir les TAP après 16h30 à la rentrée de septembre 2018, du fait du coût (l'État ne verse plus le fonds de soutien) et du fait de l'abaissement de la durée des garderies du soir.

● **Devis MOREL**

Conformément à la dernière réunion, des devis ont été demandés afin de protéger davantage les préaux maternelle et élémentaire du vent. L'entreprise MOREL préconise la mise en place de lames entre les clairevoies pour le préau élémentaire, et la mise en place de vitres sécurisées pour le préau maternelle.

Le SIVU accepte cette proposition et demande à Monsieur le Président de commander les travaux qui s'élèvent à 3 550.00 € HT.

## ● Vacations économiste CAUE

Monsieur le Président rappelle au SIVU sa décision de relancer le projet d'extension-réaménagement du groupe scolaire. Il indique que, afin de mettre à jour l'étude démarrée en 2014 par le C.A.U.E. et notamment le coût prévisionnel de l'opération, il est nécessaire de prévoir une extension de la mission confiée à M. Patrice LE GUILCHER, économiste de la construction habilité par le C.A.U.E. de Haute-Savoie. La mission est évaluée à 2 vacations d'une demi-journée de travail, dont le montant est fixé pour l'année 2017 à 228 € HT l'unité.

Après avoir délibéré, le SIVU :

- accepte cette proposition,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention à intervenir entre le CAUE et le SIVU pour extension de la mission,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat à intervenir entre M. Patrice LE GUILCHER, économiste de la construction habilité par le CAUE, et le SIVU.

## ● Questions diverses

Problème des inscriptions/annulations d'enfants en garderie du soir : Monsieur le Président donne lecture du mail de la directrice reçu de vendredi 8 décembre. Elle indique que les enseignants de maternelle et personnel de garderie perdent énormément de temps à 15h45 car certains enfants ne sont pas inscrits en garderie et personne ne vient les récupérer ou pas annulés de la garderie et les parents sont là...

Le SIVU demande à ce que la liste des enfants concernés lui soit envoyée pour qu'un courrier soit adressé aux familles concernées.

Projet de voie à sens unique pour parking élémentaire : Monsieur le Président indique que si ce projet se concrétise, il sera nécessaire de faire réaliser des levés topographiques.

Il informe également que la commission « bâtiments » de la commune de Minzier n'est pas favorable à cette proposition. Elle indique que ceci pourrait entacher le projet de Minzier. Une décision sera prise jeudi 14 décembre.

Si le projet était validé par la commune de Minzier et SEMCODA, le SIVU donne son accord de principe à Monsieur le Président pour faire réaliser les levés topographiques.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et signent au registre tous les membres présents.